

LE BASSIN SAINT-URBAIN

UN ÎLOT DE NATURE EN VILLE

CE BASSIN DE RETENUE EST UN DES OUVRAGES DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS MIS EN PLACE PAR BORDEAUX MÉTROPOLE. CE BASSIN À SEC ENHERBÉ EST SITUÉ SUR LA COMMUNE DE VILLENAVE D'ORNON. IL RÉCOLTE LES EAUX PLUVIALES D'UNE PARTIE DE LA COMMUNE.

CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN

ANNÉE DE CRÉATION : 2009

SUPERFICIE DU SITE : 0,60 ha

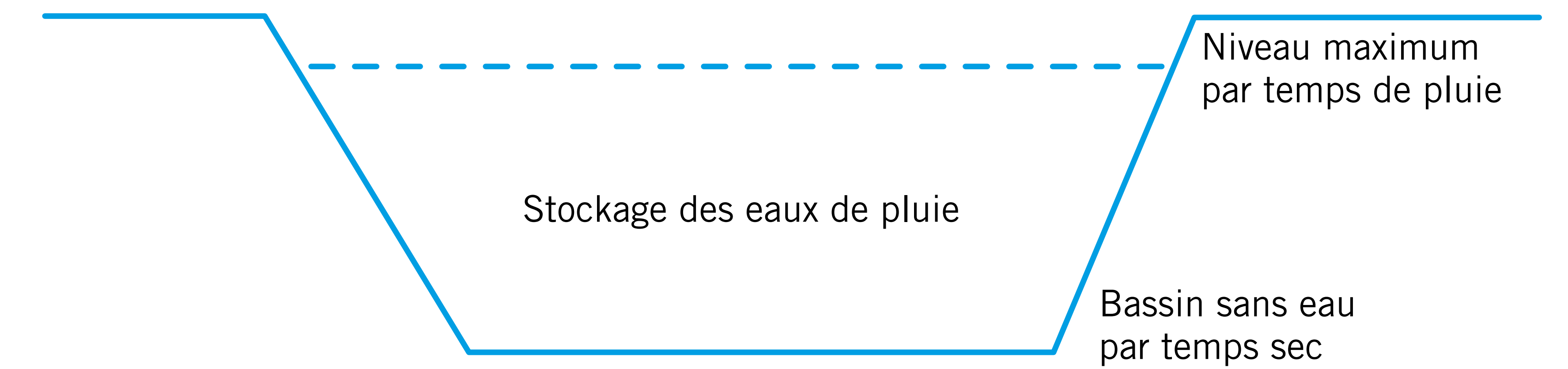
CAPACITÉ DE STOCKAGE : 3 300 m³

PROPRIÉTAIRE : Bordeaux Métropole

EXPLOITATION : L'Eau Bordeaux Métropole - Service public de l'assainissement collectif

MODE DE GESTION DES ESPACES VERTS : Gestion écologique en partenariat avec des associations naturalistes depuis 2019

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?



CONTRIBUONS À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN VILLE

La protection de la biodiversité est un enjeu important pour Bordeaux Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique de l'Eau.

C'est pourquoi Bordeaux Métropole s'engage dans une démarche de meilleure connaissance des espèces, de préservation des milieux et de valorisation de la biodiversité sur son territoire.

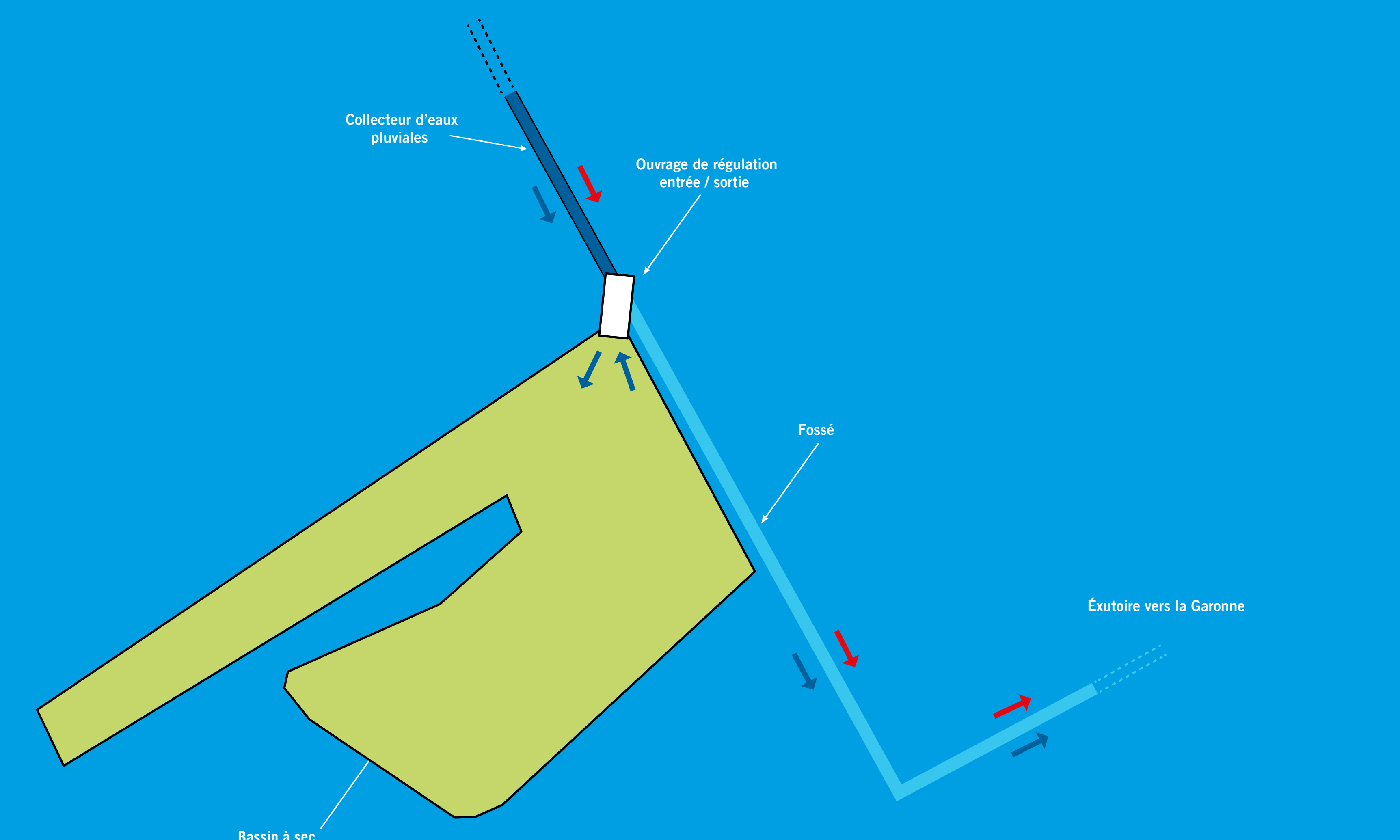
Le service public de l'assainissement collectif l'accompagne dans cette action en développant des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement et en réalisant des **aménagement**s écologiques sur les sites d'exploitation du service de l'assainissement. Ces sites constituent alors de véritables **îlots de quiétude offrant des habitats variés**. À la manière des parcs et jardins, ils participent au maintien d'espèces sauvages dans un tissu urbain dense.

Bordeaux Métropole et le service public de l'assainissement s'appuient sur l'expertise des associations naturalistes pour mettre en place une **gestion écologique** de ces sites.

LA GESTION ÉCOLOGIQUE EN ACTION

Le bassin Saint-Urbain est aménagé pour offrir un espace de liberté à la nature. Pour y parvenir, les actions menées sont les suivantes :

- 1 Zéro pesticide
 - 2 Fauche tardive automnale (favorise une flore variée, les insectes, protège de l'érosion des sols)
 - 3 Non intervention sur certaines zones
 - 4 Création de microhabitats : tas de bois
 - 5 Installation de nichoirs spécifiques (pallie le manque de cavités naturelles)
 - 6 Création de mares (habitat pour les amphibiens et libellules)
 - 7 Mise en place d'une haie de protection (refuges et zones d'alimentation pour les oiseaux, brise vent, corridors écologiques)
 - 8 Contrôle des espèces indésirables (animaux et plantes exotiques se développant au détriment de la biodiversité locale)
- Temps sec → Temps de pluie



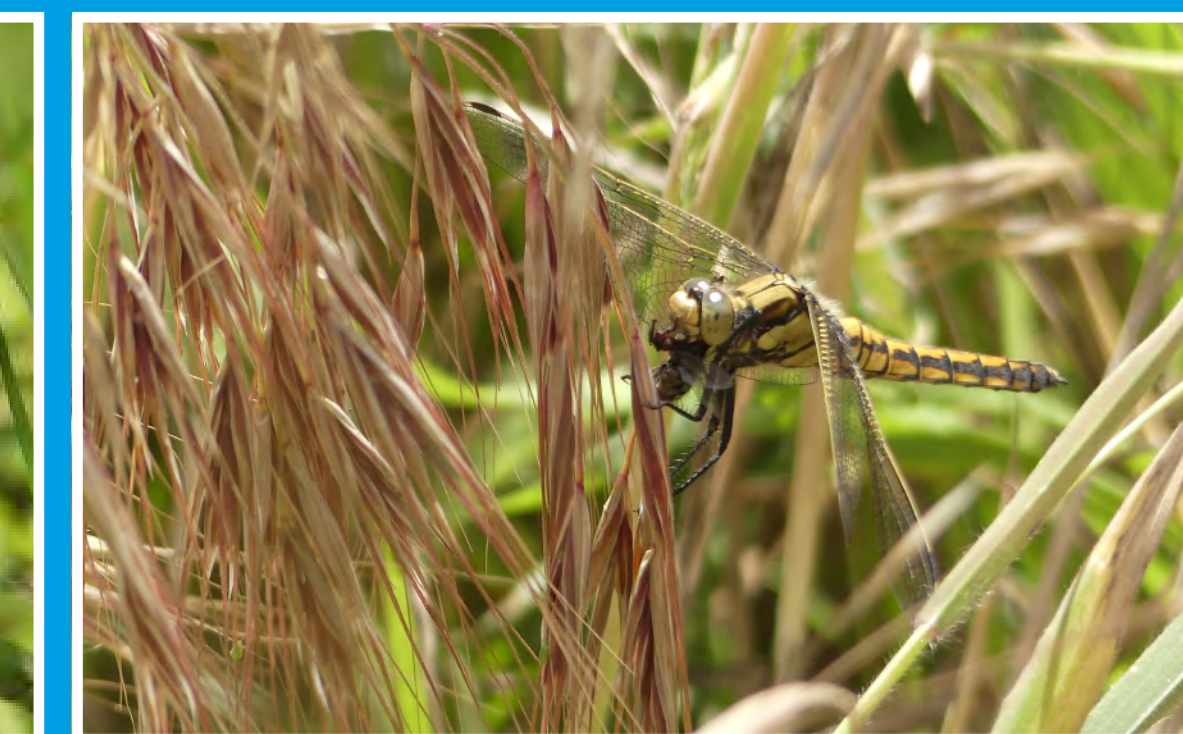
LES ESPÈCES CONCERNÉES



Criquet ensanglanté



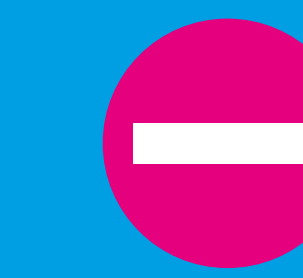
Orthétrum réticulé



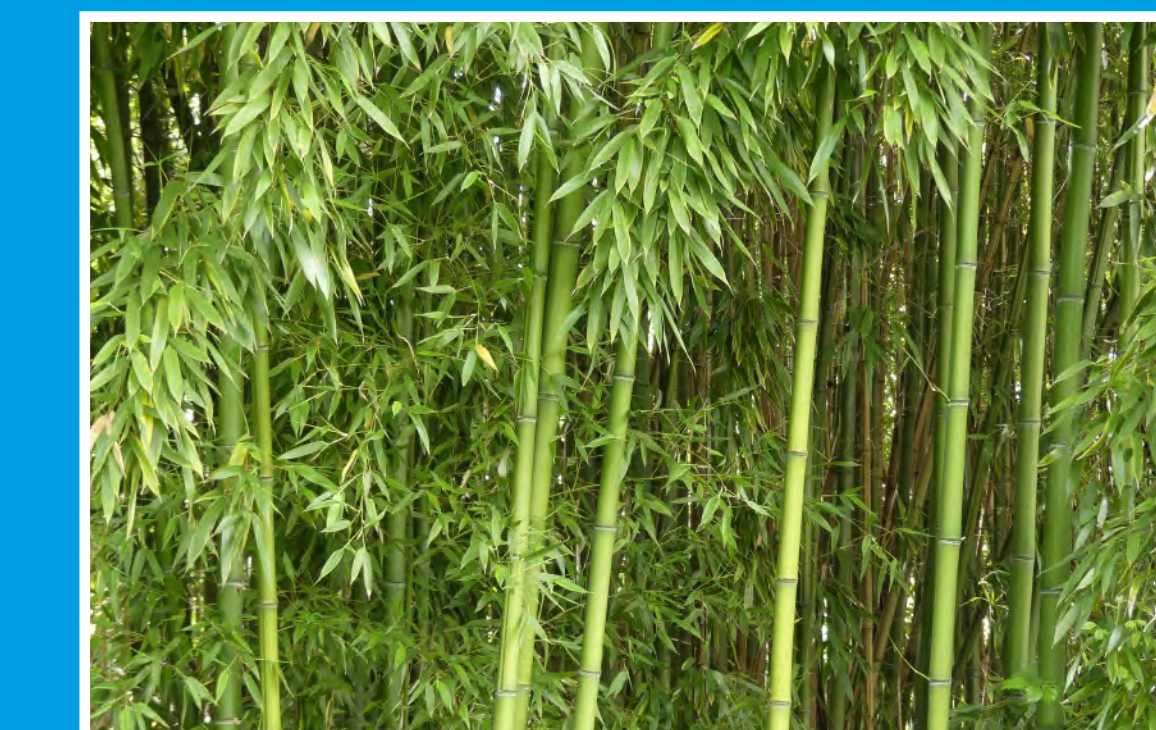
Triton marbré



ESPÈCES FAVORISÉES PAR LA GESTION ÉCOLOGIQUE



Bambous



Ailante glanduleux



ESPÈCES INDÉSIRABLES

Ce sont des espèces exotiques qui envahissent les milieux naturels et prennent la place des espèces locales.



L'Eau Bordeaux Métropole est une marque de Bordeaux Métropole. Elle concerne les services publics de l'eau et de l'assainissement.

usagers.leau.bordeaux-metropole.fr



0977 40 10 14
APPEL NON SURTAXÉ